

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 16 (1940-1941)
Heft: 1

Artikel: Comment la Suisse traite-t-elle les internés?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment la Suisse traite-t-elle les internés?

Pendant les journées agitées de juin écoulé, la Suisse eut brusquement l'occasion d'affirmer une fois de plus son inflexible volonté de neutralité tandis qu'à la frontière jurassienne se pressaient des milliers de soldats français et polonais demandant leur internement dans notre pays.

A la nécessité de faire respecter la *neutralité* s'ajoutait aussi celle de faire acte d'*humanité* en accueillant des troupes que rien ne semblait plus devoir sauver de la défaite et de la destruction. De nombreux fuyards étaient en outre dans un état pitoyable. Les blessés devaient être immédiatement hospitalisés, tandis que les soldats simplement épuisés par les privations et les marches forcées devaient trouver un asile provisoire pour s'y reposer quelques jours avant d'être dirigés à l'intérieur du pays vers les centres d'internement. Enfin, il fallait songer à pourvoir ces hommes du linge de corps dont ils manquaient totalement et leur prodiguer les encouragements propres à leur remonter le moral.

C'est ainsi que dès leur entrée sur le sol suisse, les blessés et les malades furent soignés par notre personnel sanitaire. Si l'on sait qu'un train sanitaire entier, transportant plusieurs centaines de *grands blessés*, chercha asile en Suisse, on peut se faire une idée de la tâche écrasante à laquelle durent faire face nos hôpitaux civils. En outre, trois *établissements sanitaires militaires* furent aussitôt organisés pour recevoir les autres blessés et malades. Naturellement, chaque camp d'internés dispose d'une infirmerie et d'un personnel sanitaire placés sous la surveillance et la direction d'un médecin civil. Les cas simples peuvent donc y être traités en toute commodité. Les autorités militaires suisses ont fourni le matériel et les médicaments nécessaires à ces installations.

Parmi les tâches incombant aux *officiers* chargés de la direction des camps d'internés, celle de pourvoir les internés de linge de corps ne fut pas l'une des moindres. En effet, si certaines unités avaient avec elles leur paquetage complet, lors de leur entrée en Suisse, d'autres étaient absolument sans bagages. Grâce à l'action infatigable de la Croix Rouge suisse, il fut possible dans un délai étonnamment court de soulager toutes ces misères et c'est ainsi que des milliers de *sous-vêtements* de toute nature purent être distribués aux internés nécessaires. Aujourd'hui cette question est parfaitement réglée et organisée.

Mais on a songé aussi à soigner le *moral* des internés, dont le plus gros souci est évidemment l'incertitude dans laquelle ils se trouvent au sujet du sort réservé à leurs familles. L'état-major de l'armée a créé de ce fait un office spécial de renseignements qui est placé sous la

direction du colonel Stingelin et qui, en liaison avec la section des prisonniers de guerre, tient un contrôle de tous les internés. En outre, les internés qui désirent être renseignés sur le lieu de résidence actuel de leur famille peuvent s'adresser directement à l'office des prisonniers de guerre, de la *Croix Rouge internationale*, à Genève, qui dispose de puissants moyens pour effectuer de telles recherches. Les internés sont autorisés à s'adresser à leur famille par écrit, toutefois pour des motifs bien compréhensibles, leur correspondance est soumise à la censure suisse.

Dans tous les camps, des cultes protestants et catholiques ont lieu régulièrement; souvent les ecclésiastiques internés eux-mêmes officient. Si par contre, il n'est pas possible d'organiser ces cultes, les internés sont alors autorisés à se rendre aux services divins de leur confession dans les églises locales. On a constaté avec plaisir que bien rares étaient ceux qui ne profitaient pas de cette possibilité d'accomplir leurs devoirs religieux. Il n'est pas nécessaire de dire que les internés ecclésiastiques font tout leur possible pour apporter à leurs camarades une aide morale efficace, ceci en pleine collaboration avec les officiers suisses chargés de la direction des camps.

L'organisation du *temps libre* des internés ne fut pas réalisée sans difficulté, mais grâce à la collaboration de diverses sociétés d'entraide sociale et de bienfaisance, ces difficultés furent aisément surmontées. C'est ainsi que dans chaque camp français et polonais, des salles de lecture furent mises à la disposition des internés; la Bibliothèque populaire suisse, de même que la Bibliothèque «Pro Polonia» à Fribourg, contribuèrent à cette organisation qui a rencontré le meilleur succès. L'Union chrétienne des jeunes gens et le Département social romand se sont préoccupés de leur côté d'installer des «foyers du soldat» qui peuvent être également utilisés comme locaux de conférences.

L'«Entraide Universitaire», à Genève, a élaboré un programme de travail pour l'*enseignement* dans les camps d'internés. Ces cours, donnés par des internés qualifiés, sont suivis avec assiduité par leurs camarades désireux de parfaire leurs connaissances générales. Enfin, la section Armée et Foyer se préoccupe d'organiser des séances récréatives que les internés suivent avec beaucoup de plaisir.

Voici rapidement esquissée la manière dont la Suisse, consciente de ses devoirs et de ses tâches, s'efforce de traiter les soldats internés. Ce faisant, elle joint à ses principes de neutralité les sentiments d'humanité dont elle n'a jamais manqué de faire preuve au cours des siècles passés. *sfd.*

Vaillance des Suisses

Au cours de leur épopée militaire — épopée qui se déroula pendant trois siècles — les Suisses étaient célèbres non seulement par leur bravoure au combat mais non moins par leur sang-froid aux moments les plus critiques.

Un épisode qui illustre bien cette maîtrise de soi, se déroula pendant la terrible bataille de Malzerheide, où 8000 Suisses, le 22 mai 1499, vainquirent 15,000 Autrichiens.

Le commandant des Grisons, Bénédicte Fontana, qui s'était battu comme un lion, au premier rang, fut atteint

vers la fin de l'engagement, d'un terrible coup de hache qui lui ouvrit le ventre d'une hanche à l'autre.

Retenant d'une main l'horrible blessure et faisant de l'autre un moulinet de sa pique de guerre, Fontana demeura debout au fort de la mêlée, criant à ses compatriotes: «Courage, mes amis, sauvez la Patrie, ma perte n'est que celle d'un seul homme!»

Puis, sentant venir la mort, il se fit adosser à un arbre et ne ferma les yeux que lorsqu'il fut assuré que la victoire était acquise à ses troupes.

★